CE QU'ON N'A JAMAIS VU.

A peine ce beau jour ſuccède à l'ombre humide........

B e r n i s, Saiſon du Printemps.

Réjouissez-vous, vous tous qui déſirez le bonheur de la Nation & celui de vos ſemblables. Les propoſitions qui ont été faites dans l'Aſſemblée Nationale, le 4 de ce mois, doivent remplir de joie le cœur de tous les Français. C'eſt maintenant qu'on reſpectera la Nobleſſe, & que cette partie de l'État ſera chère à tous les Citoyens. Elle vient de faire l'abandon de tous ces droits qui attentoient à la liberté de l'homme, & qui le réduiſoient au vil état d'eſclave. Il n'appartenoit qu'à notre ſiècle de voir l'union & l'accord parfait des trois Ordres, diviſés auparavant par l'intérêt, motif violent de diſcorde & de diſcuſſion; ce que n'avoit pu

THE NEWBERRY LIBRARY

Case FRC 1678

faire une longue ſuite de ſiècles, vient de s'opérer ſous nos yeux, & dans un temps où la diviſion, la terreur & la crainte ſembloient devoir éloigner, ou, pour mieux dire, ne point faire eſpérer cet inſtant heureux qui va hâter les opérations de l'Aſſemblée Nationale, & rétablir dans tout le Royaume ce juſte équilibre que la nature plus ſage avoit mis entre ſes enfans. C'eſt en vain que des hommes dénaturés enfreignent les ſages préceptes que cette tendre mère a dictés aux mortels ; il vient un temps que, rongés par les remords les plus cuiſans, ils reconnoiſſent leur erreur, ſe répentent, & font amende honorable de leurs crimes à l'Univers étonné.

Que les malheurs qui viennent d'affliger la France, ſoient entièrement effacés de notre mémoire. En les retraçant, craignons de réveiller la ſémence de diſcorde & d'horreur, qui dort peut-être encore dans le cœur de

quelques individus. De tels monſtres doivent être pourſuivis par les Lois, & marqués du ſceau de la réprobation. Ne penſons qu'au bonheur dont nous allons jouir, ne voyons que la félicité publique. Le calme le plus tranquille va ſuccéder à la tempête la plus orageuſe; le port le plus sûr à l'élément le plus incertain; la liberté la plus glorieuſe à l'eſclavage le plus honteux.

La vénalité des charges de la Magiſtrature ſera bientôt ſupprimée. Alors on ne verra point les interprètes de la Juſtice, payer avec un métal précieux, mais corrupteur, un emploi ſi ſacré qui ne doit être acquis que par le mérite. Alors on ne verra point les Magiſtrats enhardis par la vénalité tolérée, vendre à prix d'argent les oracles de Thémis. Le ſanctuaire de cette Déeſſe ne ſera point ſouillé par des concuſſions odieuſes & aviliſſantes. La vertu ne ſera point immolée par le crime; l'équité recouvrera ſon empire;

l'injuſtice ſera extirpée du cœur de tous les Juges. Ils ſentiront alors qu'ils ont de grands devoirs à remplir (1), » & que leur temps » n'eſt point à eux, mais au public ; auquel » ils doivent ſacrifier leurs intérêts particu- » liers, leurs biens, leur fortune, leur vie. » Dans leurs Jugemens, ils n'écouteront que la Loi, & non leurs inimitiés ; ils jugeront ſur les faits, & non ſur la conduite des conteſtans. Ils auront des droits illimitables au reſpect & à l'amour des Peuples ; parce qu'ils ſeront juſtes, bons, compatiſſans, & que les malheureux trouveront dans leur ſein des remèdes aſſurés & prompts, pour ſoulager leurs maux, & terminer leur misère. Les plaideurs auront un facile accès auprès de leur perſonne ; ils ne ſeront point rébutés par une foule de Valets, qui, à l'exemple de leurs Maîtres, ſont inſolens,

(1) Paroles remarquables de l'illuſtre Lamoignon, premier Préſident du Parlement de Paris.

durs, & quelquefois cruels. Les formes ſans nombre ſeront abolies, les épices ſupprimées; & par conſéquent la juſtice ſe rendra *gratis*. Alors les procès finiront, parce que l'intérêt qui les prolonge n'étant plus, leur durée ſera courte, & peut-être par cette réforme verrons-nous revivre l'âge d'or, où tous les hommes étoient contens du peu qu'ils poſſédoient, & ſe regardoient comme frères, ſans diſcuſſions & ſans querelles.

Tout Citoyen pourra jouir des emplois civils & militaires, par cette juſte diſpoſition l'égalité ſera rétablie dans tous les États. N'eſt-ce pas dire aux hommes; ſachez que votre voiſin eſt votre frère, & qu'il a les mêmes droits que vous? Alors les premières charges ſeront occupées, non par celui qui n'a que des *parchemins*, mais par cet homme qui ſe ſera diſtingué par ſon mérite, & qui par ſes actions aura rendu des ſervices importans à ſa Patrie & à ſon

Roi. La naiſſance peut-elle illuſtrer celui qui, au lieu de ſuivre les exemples de vertu, de courage, de grandeur d'ame & de généroſité que lui ont donné ſes ancêtres, ne s'immortaliſe que par ſes mœurs dépravées, par la trahiſon, par la perfidie & par des débauches infames ? Ces préjugés ont été en vigueur ; (il faut l'avouer à la honte de la Nation) mais le moment eſt arrivé que le maſque tombe, & que l'homme reſte à découvert.

Ce changement ne doit point être un ſujet d'orgueil pour quelques parties qui compoſent le Tiers-État. Cette portion ſi eſſentielle de la Nation ; cet Ordre doit le conſidérer comme un aiguillon puiſſant qui l'excite à redoubler tous ſes efforts pour être utile à ſes Concitoyens, & pour bien mériter de la Patrie.

Une ſource intariſſable de bien, va couler

pour tous les Français. Ce bienfait, nous le devrons au travail ſoutenu des Repréſentans de la Nation, à leur juſtice & à leur amour pour le bon ordre. La France leur ſera redevable de ſon amélioration ; & les Français leur témoigneront une reconnoiſſance immortelle. Ils ſont tous pénétrés du ſentiment d'amour pour l'auguſte Prince qui règne ſur eux, & qui dans ſa Capitale a verſé des larmes de joie, en voyant l'allégreſſe publique, qui lui faiſoit connoître combien eſt heureux le Monarque qui eſt aimé de ſes Sujets. Que n'eſt-il dans ſes Provinces les plus reculées ; qu'il ſeroit ému en voyant que tous ſes Sujets l'aiment, le reſpectent & le plaignent d'avoir été trompé.